**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 45 (1962)

Artikel: La vie d'Emanuel Curty

Autor: Niquille, Jeanne

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-818288

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## LA VIE D'EMANUEL CURTY

# par JEANNE NIQUILLE

Comme beaucoup d'artistes de tous les temps et de tous les pays, Emanuel <sup>1</sup> Curty eut une existence pauvre et difficile au cours de laquelle seuls l'amour de l'art et de la nature et quelques rares affections lui apportèrent un peu de réconfort.

Né à Fribourg en 1750, le futur peintre fut baptisé à l'église de Saint-Nicolas le 13 février; il eut pour parrain Emanuel Fleischman, qui lui donna son prénom et pour marraine Marguerite Brunisholz <sup>2</sup>. La famille Curty possédait une maison au Stalden, contiguë à l'abbaye des Cordonniers. Joseph-Marie Curty et sa femme Anne-Marie-Hélène Hayoz, père et mère d'Emanuel, avaient acheté cet immeuble en 1741, pour le prix de 350 écus bons <sup>3</sup>; le jeune ménage n'avait pas d'argent pour le payer; ce fut la mère d'Anne-Marie, Marguerite Hayoz, de Belfaux, qui, en lui donnant 300 écus, rendit possible l'acquisition de ce gîte <sup>4</sup>.

Joseph-Marie Curty était armurier de son état <sup>5</sup>; ses gains professionnels étaient sans doute insuffisants puisqu'il avait brigué et obtenu, en 1736, le poste très modeste de messager (Läufersbot) du gouvernement <sup>6</sup>. Cet emploi ne rapportait pas gros mais augmentait un peu le revenu annuel de Joseph-Marie Curty tout en lui permettant d'exercer encore son métier d'armurier. Les messa-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le peintre écrivait son prénom avec un seul m.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tous les documents manuscrits cités dans cet article se trouvent aux Archives de l'Etat de Fribourg. *Reg. Bapt. Frib.* 1718-1788 p. 304.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Reg. Not. nº 553, 4 avril 1741. Manual nº 292 p. 208.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Reg. Not. nº 562, 12 avril 1741.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Reg. Not. nº 554, 4 février 1742.

<sup>6</sup> Manual no 287 p. 256.

gers — en ce temps-là il y en avait quatre — étaient toujours à la disposition du gouvernement pour aller, à pied, porter dans tout le canton les missives et mandats souverains; ils percevaient un traitement fixe de 5 livres par an ¹ et, pour chaque course, un salaire proportionné à la longueur du trajet ². C'était peu de chose pour élever une nombreuse famille.

Car les époux Curty-Hayoz eurent, de 1739 à 1756, six enfants qui furent tous baptisés à St-Nicolas: Anne-Marie-Ursule, le 22 octobre 1739 ³; Joseph-Nicolas-Marie, le 10 février 1741 ⁴; Marie-Elisabeth-Cécile, le 22 novembre 1742 ⁵; Emanuel, le futur peintre, le 13 février 1750 ⁶; Marie-Joseph-Elisabeth, le 19 juillet 1754 ˚; Marie-Catherine, le 18 septembre 1756 ˚8.

Et Joseph-Marie Curty, qui s'intitulait bourgeois, messager et armurier de la ville de Fribourg <sup>9</sup>, se trouva bientôt, et probablement pour sa perte, une profession supplémentaire, celle d'aubergiste: il devint, avant 1755, le tenancier des Maréchaux <sup>10</sup>. Il n'y fit pas fortune, bien au contraire; la vie de toute la famille Curty ne fut plus, dès lors, qu'une lente progression vers la misère morale et matérielle.

L'aîné des enfants, Joseph-Nicolas, semblait destiné aux études et à une carrière ecclésiastique. En 1756, il avait obtenu une bourse au Collège helvétique de Milan <sup>11</sup> et, en 1673, à l'âge de 22 ans, il recevait la tonsure, ce premier pas dans la cléricature. C'est alors que des bruits fâcheux se mirent à courir: on accusait le jeune homme de « commerces indécents » avec une Allemande, Marie-Elisabeth Heninger, qui était servante aux Maréchaux. Devant le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cpte Trés. nº 537 p. 90; nº 538 p. 76.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cpte Trés. nº 537 pp. 23, 24, 25; nº 538 pp. 21, 22, 23

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Reg. Bapt. Frib. 1718-1788 p. 223.

<sup>4</sup> Ibidem p. 249.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ibidem p. 263.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ibidem p. 304.

<sup>7</sup> Ibidem p. 323.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Ibidem p. 327.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Reg. Not. nº 586 p. 222, 14 mai 1748.

<sup>10</sup> Cpte Trés. nº 542 f. 201.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Manual no 307 p. 427, 23 juillet 1756; p. 557, 22 novembre 1756.

notaire Jean-François Métral, le 12 septembre 1763, la jeune femme clama « l'innocence de M. le Tonsuré Joseph, fils dudit sieur messager Curty (...) soutenant par sa bonne foi et conscience qu'elle n'a jamais rien eu affaire avec lui, le reconnoissant par ainsi pour honnête homme à tous égards et exempt de toutes critiques et calomnies qui se pourroient débiter... » ¹.

Quelques jours plus tard, le messager Curty obtenait un passeport et un subside pour son fils aîné, qu'il expédiait à la Grande-Chartreuse <sup>2</sup> et, au début de janvier 1764, Marie-Elisabeth Heninger ou Inninger accouchait d'un petit Tobie-Augustin dont la paternité était attribuée à Joseph Curty <sup>3</sup>. L'inscription de ce baptême ne dit pas si ce rejeton illégitime était l'œuvre du père ou du fils Curty, le messager et le tonsuré portant tous deux le prénom de Joseph. Quoi qu'il en fût, M. le tonsuré Curty ne persévéra pas dans sa vocation; il disparut de Fribourg pendant quelque temps et devint, dans la suite, un laïc.

Mais ce scandale dut être pénible pour toute la famille; il avait miné sans doute la santé de Marie Curty née Hayoz, qui mourut subitement le 23 septembre 1764 <sup>4</sup>. Emanuel Curty et ses sœurs restaient sans autre soutien qu'un père qui s'endettait de plus en plus <sup>5</sup> et s'enivrait parfois <sup>6</sup>.

Depuis l'âge de treize ans, le jeune Emanuel cherchait à tirer profit de l'habileté de ses doigts: il faisait des découpures pour les sceaux en papier que la chancellerie du gouvernement apposait aux missives officielles et aux patentes. En 1763 et 1764, il en livra, chaque année, 350 et gagna ainsi deux fois 4 livres 4 sols <sup>7</sup>; en 1765, il en découpait 900, qui lui rapportèrent 12 livres 12 sols <sup>8</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Reg. Not. no 619 f. 18v, 12 septembre 1763.

 $<sup>^{\</sup>rm 2}$  Manual no 314 p. 363, 23 septembre 1763.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Reg. Bapt. Frib. 1718-1788 p. 358.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Reg. Mort. Frib. 1759-1802 f. 50v.

 $<sup>^5</sup>$  Reg. Not. no 586 p. 222; no 755 p. 150; no 757 pp. 219, 225; no 678 f. 84 et 84°.

<sup>6</sup> Manual no 315 p. 255.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Cpte Trés. nº 544 f. 143v, 195.

<sup>8</sup> Ibidem f. 199v.

Puis ce fut la débâcle aux Maréchaux. En 1766, Joseph-Marie Curty fit édit ou Geltstag <sup>1</sup>. Le total de son avoir fut évalué à 1157 écus, celui de ses dettes à 2307 écus <sup>2</sup>. Joseph Curty, devenu insolvable, ne fut plus jugé digne de porter les actes et lettres officiels <sup>3</sup>; il perdit du même coup son poste de messager et celui d'aubergiste; il n'était plus que l'armurier Curty et sa santé était probablement mauvaise puisqu'il sollicita du gouvernement une pension d'invalide, qu'il n'obtint d'ailleurs pas <sup>4</sup>.

En l'absence du fils aîné, Elisabeth Curty — elle avait alors 24 ans — prit en mains les intérêts de ses frères et sœurs <sup>5</sup> et réussit à leur conserver la maison du Stalden, qui avait été acquise avec les deniers de leur mère; elle obtint aussi pour eux quelques subsides qui les aidèrent à vivre <sup>6</sup>. Tout en continuant à l'usage de la chancellerie ses découpages pour sceaux en papier <sup>7</sup>, Emanuel Curty faisait alors son apprentissage de peintre.

On a raconté beaucoup de choses fantaisistes sur la formation artistique de Curty. Il eut une enfance et une adolescence pauvres, c'est vrai. Mais il est faux d'en faire un autodidacte abandonné à lui-même et s'exerçant maladroitement à recopier tous les dessins qui lui tombaient sous les yeux. Cette fable, accréditée par Markus Lutz, en 1826 8, rééditée et amplifiée par de nombreux biographes du peintre fribourgeois, par Louis Grangier notamment 9 et plus récemment par le Dr Werner R. Schweizer 10, est une pure invention.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Manual nº 317 p. 344.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Livre de justice nº 69, 9 octobre 1766.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Manual nº 317 p. 37, 12 décembre 1766; nº 318 p. 268, 2 juillet 1767; p. 276, 7 juillet 1767; Besatzungsbuch nº 16 f. 136.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Manual nº 320 p. 93, 3 mars 1769.

 $<sup>^5</sup>$   $Reg.\ Not.\ n^{\rm o}$  765 f. 182°, 31 décembre 1767;  $Manual\ n^{\rm o}$  319 p. 26, 22 janvier 1768.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Manual no 318 p. 37, 30 janvier 1767; no 319 p. 26, 22 janvier 1768; no 320 f. 93, 3 mars 1769.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Cpte Trés. nº 545 f. 84v.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Markus Lutz, Moderne Biographien 1826 p. 42-43.

<sup>9</sup> LOUIS GRANGIER, Nos artistes, Nouvelles Etrennes fribourgeoises 1878 p. 41-42.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> WERNER R. SCHWEIZER, Joseph Emanuel Curty, Revue suisse d'art et d'archéologie XII 1951 p. 92-93.

Emanuel Curty apprit régulièrement son noble métier. La confrérie de Saint-Martin, qui, à Fribourg, payait en tout ou en partie les apprentissages des enfants nécessiteux, s'occupa de lui et c'est dans les comptes de cette bienfaisante institution que l'on trouve le nom du maître auquel fut confié le jeune homme. Le 25 août 1770, les confrères de Saint-Martin versèrent au peintre Sutter 50 écus bons pour l'apprenti Curty 1; ce fut donc Joseph Sutter, l'ancien, un artiste de Mengen en Souabe, établi à Fribourg depuis 1750, l'auteur connu et apprécié de nombreux tableaux d'autel et de portraits 2, qui enseigna le dessin et la peinture à Emanuel Curty.

Il est faux aussi de s'apitoyer sur l'isolement du jeune peintre et de prétendre « que sa ville natale, qui n'était pas plus alors qu'au-jourd'hui le séjour des Muses, était peu propre à lui procurer les connaissances qui lui manquaient » ³. Feu le professeur Heribert Reiners, qui fut l'un des plus sages connaisseurs des trésors artistiques fribourgeois, a démontré qu'il y avait, à Fribourg, vers la fin du XVIIIe siècle, une pléiade de bons artistes et il nommait Gottfried Locher, Joseph Sutter, Jacob Stoll et d'autres encore 4.

Au milieu de ces peintres, Curty ne vécut pas en sauvage. Dès la fin de son apprentissage, il entra dans la confrérie de Saint-Luc, qui groupait tous les artistes fribourgeois <sup>5</sup>. Il dut rester en rapports cordiaux avec son ancien maître puisqu'il devint le parrain de son fils Emmanuel Sutter, le futur peintre, qui fut baptisé à St-Nicolas, le 25 février 1777 <sup>6</sup>; il connaissait aussi Dominique Martinetti, le sculpteur <sup>7</sup>; il était lié avec un autre peintre fribour-

Cptes Divers no 9a: «Lehrgelter der jungen Knaben. Den 25. Augusti (1770), dem mahler Sutter für den lehrjungen Curti bezahlt 50 kronen. »

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nouvelles Etrennes fribourgeoises 1879 p. 81; Schweizerisches Künstler-Lexikon Frauenfeld 1913 III p. 292; c. florack, Contribution à l'étude de la peinture baroque à Fribourg Fribourg, Fragnière 1932 p. 11.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> GRANGIER, op. cit. Nouvelles Etrennes fribourgeoises 1878 p. 43.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> HERIBERT REINERS, *Fribourg pittoresque et artistique*, Hess et Filser, Fribourg et Augsbourg p. 57.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> J.-J. BERTHIER, Livre des ordonnances des maîtres-peintres, sculpteurs, peintres-verriers et verriers cultivant les arts libéraux et faisant partie de la Confrérie de Saint-Luc à Fribourg Fribourg 1892 p. 30.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Reg. Bapt. Frib. 1718-1788 p. 427.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Reg. Not. no 597 p. 294, 26 septembre 1778.

geois, Martin Mouraz qui, par testament, lui légua, le 29 décembre 1780, sa provision de couleurs <sup>1</sup>.

Dès le début de sa carrière, Curty trouva des occasions de travail. On date approximativement de 1772 le chemin de croix en quatorze tableaux qu'il exécuta sur toile pour le couvent des Capucins de Fribourg 2. Cette œuvre, dont la médiocrité est réelle, n'empêcha pas l'abbé de Hauterive, qui était alors Bernard de Lenzbourg, d'appeler fréquemment le jeune artiste dans son monastère où il lui confia, dès 1774, de nombreux travaux de peinture: dessus de portes, cadres, tableaux armoriés, etc3; en 1780, Curty travaillait aussi dans la maison que les Cisterciens possédaient à Fribourg, à la rue des Chanoines 4. Ce fut peut-être à la demande de l'abbé de Lenzbourg, qui en était le Père immédiat et qui fit de fréquents séjours chez les Cisterciennes, que Curty dessina, en 1780, un tableau représentant la Fille-Dieu au premier plan et Romont, dans le fond 5; il existe encore, au Musée d'art et d'histoire de Fribourg, une autre œuvre de Curty consacrée à la Fille-Dieu 6. Les deux aquarelles reproduisant la mort et l'enterrement du major de Buman, tué tragiquement durant l'occupation militaire de la ville, en 1781, furent certainement des travaux commandés et rétribués par la famille ou les amis du défunt 7. En 1783, les grenadiers maures demandèrent à Curty une aquarelle qu'ils offrirent en souvenir à leur chef, le colonel de Boccard, et qui montrait leur compagnie paradant sur la place de Notre-Dame, le jour de la fête des Rois 8.

Ces quelques exemples ne prouvent certes pas que Curty fut un artiste gâté et choyé par ses compatriotes; ils démontrent sim-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Reg. Not. no 623 p. 53.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> MARCEL STRUB, Les monuments d'art et d'histoire du canton de Fribourg III Bâle 1959 p. 181.

 <sup>3</sup> Cptes de l'abbé de Hauterive 1774; 12 janvier 1775; 19 octobre 1776;
24 novembre 1778; 25 mai 1779.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cpte Hauterive 19 mai 1780.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Fribourg Artistique 1903 V.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir Catalogue de l'exposition du peintre E. Curty Fribourg 1914 p. 6.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Fribourg Artistique 1908 IX et X.

<sup>8</sup> Ibidem 1913 VIII.

plement que ses œuvres trouvèrent dès le début des amateurs. Le véritable Mécène vint plus tard, en 1786, dans la personne de l'anglais Northampton. Avant cet épisode heureux de sa vie, Curty passa à Fribourg quelques années pénibles.

Le 4 mars 1778, Marie-Anne <sup>1</sup> Corpataux, originaire de Tinterin mais habitant les Neigles, mit au monde une fille illégitime dont elle révéla le nom du père: « Emanuel, le fils de l'armurier Curty <sup>2</sup>. » Le jeune peintre ne voulut pas reconnaître cette paternité et ses démêlés avec la famille Corpataux durèrent plusieurs années <sup>3</sup>. L'enfant n'en porta pas moins le nom d'Elisabeth Curty jusqu'à son mariage avec le boucher Joseph Engler, en 1801; elle fut élevée par les Corpataux et Curty semble ne s'être jamais occupé d'elle <sup>4</sup>. Quant à Marie-Anne Corpataux, elle se maria à l'étranger <sup>5</sup>, tandis qu'Emanuel Curty restait célibataire et solitaire.

La maison familiale, le nº 4 du Stalden, se vidait peu à peu. Deux des six enfants du messager Curty étaient sans doute mortes en bas-âge; il n'existe aucune autre mention d'Anne-Marie-Ursule et d'Anne-Catherine Curty que celle de leur baptême. La sœur aînée du peintre, Marie-Elisabeth-Cécile épousa, le 23 novembre 1778, à l'église de St-Nicolas, le notaire Jean-Baptiste Perroulaz <sup>6</sup>. Quelques mois plus tard, le 13 mai 1779, Joseph-Nicolas Curty, qui avait abondonné définitivement tout projet de carrière sacerdotale, s'alliait avec une veuve, Marie-Anne Zurkinden, née Perroulaz <sup>7</sup>. L'année suivante, c'était Marie-Joseph-Elisabeth Curty qui quittait à son tour le foyer familial pour devenir, le 3 avril

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Certains textes lui donnent le prénom d'Elisabeth: *Manual* nº 334 pp. 414, 443, 458.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Registre des paternités nº 1 p. 66.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Manual no 334 pp. 414, 443, 458; no 335 p. 246.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Reg. Matr. Frib. 1801-1822 f. 5, 18 mai 1801. Voir aussi sur Elisabeth Curty le Reg. Not. no 729 f. 28, 2 janvier 1795.

 $<sup>^{\</sup>rm b}$  Reg. Not. no 653 f. 87v et 88; no 745 f. 84v; no 780 f. 72v; no 1255 no 124; Manual no 337 p. 229; Reg. Matr. Frib. 1759-1800 p. 136; Recensement Frib. 1811 p. 103; 1818 p. 59.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Reg. Matr. Frib. 1759-1800 p. 88.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Ibidem p. 90.

1780, la femme d'un médecin, François-Pierre-Bruno Giroud 1. Emanuel Curty, le peintre, assista à ces trois mariages de ses frère et sœurs; à chacune de ces cérémonies, le registre paroissial le nomme comme témoin.

Ces fêtes de famille furent suivies de deux deuils. Joseph-Marie Curty, l'ancien messager du gouvernement, mourait le 29 septembre 1782 et on l'enterrait, le 1<sup>er</sup> octobre, dans le cimetière qui entourait l'église des Augustins <sup>2</sup>. Le 14 janvier 1786, c'était le décès, à l'hôpital des Bourgeois, du frère aîné du peintre, Joseph-Nicolas; on l'enterrait deux jours plus tard à St-Nicolas <sup>3</sup>.

Emanuel Curty restait seul dans la grande maison du Stalden. L'appel que lui adressa d'Avenches un noble anglais, Spencer Compton, comte de Northampton, fut certainement le bienvenu. Cet étranger, qui séjournait en Suisse depuis plusieurs années, s'était fixé à Avenches en 1781 et il s'y adonnait à l'archéologie. Il y découvrit, en 1786, près de la Grange des Dîmes, la mosaïque des vents et Curty fut chargé par lui d'en relever le plan et le dessin 4. Pour ce nouveau client à l'allure de Mécène — Northampton, dit son biographe, distribuait l'aumône et le travail — Curty fit de nombreuses copies de monuments romains et des croquis des sites vaudois et fribourgeois qu'il affectionnait. C'est peut-être l'influence de Northampton qui fit de Curty un paysagiste, car c'est pour lui, pour ses parents et pour ses amis que Curty exécuta la plupart des dessins, sepias, lavis et aquarelles que l'on trouve encore en Angleterre 5.

On ne sait pas exactement combien dura le séjour de Curty à Avenches ni s'il fut continu. Le 9 juillet 1790, le peintre était à Fribourg où il parut comme témoin d'un acte stipulé par le notaire Joseph Zurkinden <sup>6</sup>. Le 7 avril 1796, le comte de Northampton

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ibidem p. 93.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Reg. Mort. Frib. 1759-1802 f. 100v.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ibidem f. 108v.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> G.-R. DE BEER, Anglais au Pays de Vaud, Revue historique vaudoise 1951 tome LIX p. 71-78.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> SCHWEIZER, op. cit. p. 92-93.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Reg. Not. no 654 f. 105.

mourait à Avenches et l'artiste fribourgeois perdait son généreux protecteur <sup>1</sup>.

Dans la période qui suivit, Curty participa activement à la vie politique de sa ville natale sans abandonner tout à fait ses occupations artistiques. Le 28 janvier 1798, le peintre entrait dans le « Comité central provisoire », où il représentait le quartier de l'Auge; cette autorité à tendances révolutionnaires s'efforçait à « faire figure de gouvernement » et préparait, à Fribourg, les voies aux troupes françaises qui allaient envahir le pays <sup>2</sup>. Le 2 mars 1798, le jour même de l'entrée des Français à Fribourg, Curty devenait membre du Comité de surveillance <sup>3</sup> et, le 4 mars, il était appelé à faire partie du gouvernement provisoire de la république de Fribourg, que présidait Jean de Montenach, dit le Turc <sup>4</sup>. Quand cette autorité de transition eut fait place au Préfet national et à la Chambre administrative, le peintre devint l'agent national de son quartier, l'Auge <sup>5</sup>.

Le préfet national, le docteur Déglise, avait, en effet, dans chaque district du canton un sous-préfet, dans chaque localité et dans chaque quartier de la capitale un agent. Le rôle de ce dernier fonctionnaire n'était pas une sinécure. Selon un texte officiel de 1799, l'agent national était « responsable de la sûreté intérieure de son quartier »; il lui incombait « d'empêcher toute assemblée ou club incivique qui pourraient contrarier le nouvel ordre de choses », de surveiller et de dénoncer à son supérieur les contre-révolutionnaires et tous ceux qui ne paraissaient pas attachés aux principes de la liberté et de l'égalité. « L'éducation domestique et publique de la jeunesse » devait aussi « fixer les soins et le zèle d'un agent national »; l'exécution de toutes les lois relatives à la police des cabarets lui était confiée ; il était « responsable de tous les désordres qui se commettaient par sa négligence ». C'était son devoir aussi

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> BEER, op. cit. p. 77.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Livre auxiliaire nº 92 p. 1; GASTON CASTELLA, Histoire du canton de Fribourg Fragnière 1922 p. 428.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Livre auxiliaire nº 92 p. 18.

<sup>4</sup> Manual nº 349 b p. 4.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Livre auxiliaire no 95 p. 38.

d'aviser le sous-préfet « de tous les vices et défectuosités qu'il constatait dans sa section. » Enfin, « l'amour de la patrie, l'esprit de justice et de charité réunis à la fermeté républicaine » devaient « le diriger dans toutes ses opérations et le soutenir dans la marche constitutionnelle » <sup>1</sup>.

Les tendances révolutionnaires de Curty le soutinrent pendant près de deux ans dans ces tâches ingrates et multiples. Car le texte officiel était encore loin d'énumérer tous les devoirs de l'agent national; il taisait même ceux qui lui causaient le plus d'ennuis: le recrutement, le fisc et l'assistance. C'était l'agent qui devait établir, tenir à jour et vérifier constamment la liste des hommes de son quartier en âge de porter les armes <sup>2</sup>; c'était Curty aussi qui s'occupait de la perception de l'impôt en l'Auge <sup>4</sup>; c'était lui encoe qui distribuait des secours en nature aux indigents <sup>4</sup>. Et pour occuper ce poste mal payé <sup>5</sup>, l'agent national devait encore fournir un cautionnement; Curty engagea sa part de la maison du Stalden et donna, en supplément, la signature de sa sœur Elisabeth, veuve du notaire Perroulaz <sup>6</sup>.

Dans le premier semestre de 1800, Emanuel Curty perdit patience et envoya sa démission à son supérieur hiérarchique, le souspréfet de Fribourg. Malgré « des recherches scrupuleuses », celui-ci ne trouva personne, dans la section de l'Auge, qui réunît « les connaissances et les qualités requises pour remplir ce poste important ». Curty fut donc prié de rester quelque temps encore en charge 7. Il obéit; à partir de 1801, toutefois il ne figure plus parmi les agents nationaux de Fribourg.

Pendant cette période de sa vie vouée à la politique, Emanuel Curty n'avait pas abandonné totalement son art. Il dessina alors

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Livre auxiliaire no 93.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Livre auxiliaire nº 95 pp. 79, 87, 133.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Livre auxiliaire nº 97, 23 juin 1800.

<sup>4</sup> Manual nº 351 p. 65.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cpte Trés. nº 559 p. 94.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Reg. Not. no 979 p. 36, 29 mars 1799.

<sup>7</sup> Livre auxiliaire nº 97, 23 juin 1800.

quatre vues de Fribourg qui furent envoyées « au Directoire Exécutif de la République helvétique une et indivisible le premier janvier 1799, an premier de la Régénération, par les membres de la Chambre administrative de ce canton ». Les originaux de ces étrennes officielles se trouvent encore à Berne, aux Archives fédérales; ils furent reproduits, il y a quelques années, par les Arts graphiques Schüler S. A., à Bienne.

On connaît encore d'autres travaux de Curty datant de cette époque. Ce fut certainement en 1799, et non en 1779 comme on l'a prétendu, que Curty dessina à l'encre de Chine, à Praroman, « la maison et appartenances du citoyen Kolly, administrateur <sup>1</sup>. »

Et c'est en 1799 que Curty exécuta, dans la ville de Fribourg, de nombreux travaux de décoration dont il ne nous reste plus que de sèches mentions dans la comptabilité officielle. Pour la grande « fête patriotique » du 2 mars 1799, anniversaire de la prise de Fribourg par l'armée française, Curty, l'artiste révolutionnaire, peignit « deux inscriptions à l'usage des illuminations » ainsi que les « décorations de l'échafaudage (= tribune) dressé pour les Authorités » ². La même année, il décora « l'arbre de la liberté placé sur le Tilleul » ³; il peignit des drapeaux pour l'arsenal ⁴.

Un autre travail officiel lui fut commandé en 1801: les huit plaques de cuivre gravées par Martin Martini, en 1606, et représentant la ville de Fribourg étaient en fort mauvais état, rongées par le vert-de-gris; elles lui furent confiées en 1801 et pour cette besogne délicate de nettoyage, Curty reçut 8 livres de la caisse de l'Etat<sup>5</sup>.

Mais l'occupation artistique préférée de Curty restait le paysage. Il dessinait, nous dit un texte imprimé de 1810, « d'après nature

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nouvelles Etrennes fribourgeoises 1919 p. 38.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cpte Trés. nº 558 p. 136, 14 mars 1799; Manual nº 351 p. 122, 18 mars 1799.

 $<sup>^3</sup>$   $Cpte\ Tr\'es.$ n<br/>º 558 p. 136, 18 mars 1799 ; Manualn<br/>º 351 p. 167, 15 avril 1799.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cpte Trés. nº 558 p. 53, 27 avril 1799; Manual nº 351 p. 190.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Manual nº 353 p. 629, 26 septembre 1801.

les vues, les sites, les maisons rustiques de la Suisse et principalement du canton de Fribourg. Il a fait, dit cet article-réclame, une suite considérable de vues de la capitale, prises de différents points, extrêmement intéressantes, d'un dessin très correct, d'une exactitude rare de localité et d'un détail prodigieux. Les unes sont à la mine de plomb, les autres à l'encre de Chine et celles-ci, mises sous verre, imitent à une certaine distance la gravure à s'y tromper. Comme il conserve le trait de tous ses dessins, le voyageur qui désireroit s'en procurer pourroit en avoir sous une couple de jours » ¹.

Comme on le voit par ce texte, les étrangers et les touristes qui, en 1810, souhaitaient emporter le souvenir graphique d'un paysage fribourgeois les ayant charmés, trouvaient ou commandaient cet objet au Stalden, chez Emanuel Curty. Car le peintre vivait toujours dans la maison familiale où il était alors entouré de la famille de sa nièce Marie-Françoise Perroulaz, qui avait épousé, en 1804, un boucher d'origine soleuroise, Jérôme Müller 2; de ce mariage étaient nés quatre enfants, dont l'aîné, Joseph, était le préféré du peintre. Le recensement de 1811 prouve, en effet, que les Müller ainsi que leurs deux domestiques, qui étaient une servante et un garçon-boucher, habitaient avec l'artiste le numéro 4 du Stalden 3. Ils y restèrent probablement jusqu'à la mort de Marie-Françoise Müller née Perroulaz, qui décéda le 14 février 1812. 4 Trois mois après déjà, le veuf se remariait 5 et le testament que Curty fit, la même année, semble indiquer que seul le petit Joseph Müller, alors âgé de 7 ans, vivait encore dans la maison et qu'il était confié aux bons soins d'un couple habitant l'immeuble, Jacques Dubry et son épouse Elisabeth née Frœlicher.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Notice sur les artistes célèbres vivants de la ville de Fribourg, Etrennes aux fonctionnaires publics du canton de Fribourg pour l'an de grâce MDCCCX, Fribourg, Schmidt p. 181-182.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Reg. Matr. Frib. 1801-1822 p. 42.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Recensement de 1811 I p. 95.

<sup>4</sup> Reg. Mort. Frib. 1803-1841 p. 57.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Reg. Matr. Frib. 1801-1822 p. 114.

C'est ce jeune garçon, Joseph Müller, son petit-neveu et filleul que Curty allait se choisir pour héritier. Certes le peintre n'était pas riche. Mais, le 10 novembre 1812, se sentant malade et prévoyant sa mort prochaine, il fit appeler à son chevet le notaire Pierre-Joseph Daguet et, en présence de deux témoins, les serruriers Laurent Corpataux et Tobie Fleury, il dicta au tabellion ses dernières volontés.

Après avoir sollicité de Dieu le pardon de ses fautes, Emanuel Curty exprimait le désir d'être enterré dans le cimetière des Pères Augustins, dans l'église desquels devaient être célébrées plusieurs messes le jour de l'ensevelissement et une à l'occasion du septième; comme il était membre de la Congrégation des hommes, le testateur demandait à être porté en terre par les «desservants» de dite association. Il ordonnait encore des cierges et une messe à Bourguillon, puis il partageait ses biens mobiliers entre ses proches et ses amis: à son neveu Jérôme Müller il léguait son « habit de fin drap bleu avant des boutons d'acier », un gilet de laine à raies jaunes, une culotte noire ainsi que son fusil et son sac de chasse et sa lanterne magique; à la seconde femme de Jérôme Müller, Marguerite née Franz, il donnait toute sa provision de bois de chauffage, sa batterie de cuisine ainsi que « six tableaux à choix de ceux qui sont appendus » dans sa chambre; à sa nièce Hélène Giroud, il attribuait sa « commode neuve de bois dur plaqué, des chandeliers de composition, six chaises tapissées » et toutes ses serviettes; sa petite-nièce Marie Müller ne recevait que quelques vêtements et sa cousine Zurkinden, un écu neuf; une même pièce d'un écu devait être offerte à son confesseur, le Père Florentin, des Augustins, et autant à chacun des époux Dubry, « pour les soins qu'ils ont eus envers son filleul Joseph Müller ».

Jacques Dubry était nommé exécuteur testamentaire et devenait le tuteur du petit Joseph Müller, institué héritier de tous les biens non légués du peintre, c'est-à-dire de sa part — le tiers — de la maison familiale du Stalden où se trouvait un appartement que le peintre avait fait installer « à grands frais. » C'est dans ce logement que Joseph Müller devait habiter et être confié aux bons soins d'Elisabeth Dubry. Jacques Dubry, l'exécuteur testamentaire, était chargé explicitement de faire un inventaire exact de tous les

dessins se trouvant dans les portefeuilles du testateur, de les soumettre à une taxation d'expert et de les vendre au profit du jeune héritier, Joseph Müller <sup>1</sup>.

Tel fut, dans ses grandes lignes, ce testament, dans lequel il n'est fait aucune mention d'Elisabeth Engler, née Curty, cette fille illégitime que le peintre n'avait pas voulu reconnaître et qui pourtant habitait non loin de lui, dans le quartier de l'Auge, avec son mari et de nombreux enfants <sup>2</sup>. Conformément à l'usage, ce document fut lu par le notaire aux héritiers, à l'issue de l'office de septième, le 14 janvier 1813.

Car le peintre n'avait survécu que deux mois à la rédaction de ses dernières volontés. Le 9 janvier 1813, il mourut dans son logement du Stalden et, deux jours après, il était, selon son désir, enterré aux Augustins 3. Les vœux exprimés par l'artiste semblent avoir été respectés par les héritiers: le recensement de 1818 révèle que le tonnelier Jacques Dubry et sa femme habitaient le nº 4 du Stalden et que le jeune Joseph Müller, alors âgé de 13 ans, était leur pensionnaire 4. En revanche, nous ne savons pas jusqu'ici comment se firent la vente et la dispersion de tous les dessins d'Emanuel Curty après son décès; ce détail pourtant nous aurait intéressés.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Reg. Not. no 1219 pp. 71-76.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Recensement de 1811 I p. 103.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Reg. Mort. Frib. 1803-1841 p. 67.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Recensement de 1818 I p. 52.